



BULLETIN D'ADHESION 2024

Validité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Veillez remplir lisiblement ce formulaire et le renvoyer par courrier postal à :

Mme CAVIGNAUX (S.P.A.M.A.F.) 39 Rue Heurtault 93300 Aubervilliers

Envoi sans agrafes, sans recommandé, avec un timbre suffisant, par chèque à l'ordre du S.P.A.M.A.F.

Assistant Familial Retraité ou ancien salarié de la branche

Assistant Maternel Particulier Crèche Familiale MAM

Retraité ou ancien salarié de la branche

IMPORTANT : merci de joindre la photocopie de votre attestation d'agrément en cours de validité ou votre diplôme AF.

Garde d'Enfant au Domicile des Parents Salarié du Particulier Employeur

Attestation sur l'honneur (uniquement pour les Gardes d'Enfants & Salariés du Particulier :

Je soussigné(é) (Nom) (Prénom)..... atteste sur l'honneur être

Garde d'Enfant du Particulier Employeur ou Salarié du Particulier Employeur

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

E-mail :

@

J'accepte que le S.P.A.M.A.F. me contacte par mail afin de me transmettre des informations.

Seule l'adhésion est déductible des impôts à hauteur de 66 % et dans la limite de 1% des revenus déclarés. Grâce à la réduction fiscale ou au crédit d'impôts selon votre situation fiscale, le coût de revient de l'adhésion annuel s'élèvera généralement à 21,08 €.

**Assistant Maternel du Particulier Employeur, Crèche Familiale, Assistant Familial, Garde d'Enfant ou
Salarié du Particulier Employeur**

Adhésion annuelle + Protection Juridique 62 €

Assurances uniquement pour les Assistants Maternels :

Adhésion annuelle + Protection Juridique + Responsabilité Civile Professionnelle 74,53 €

Adhésion annuelle + Protection Juridique + Responsabilité Civile Professionnelle + Dommages aux Biens 80,81 €

Adhésion annuelle + Protection Juridique + Responsabilité Civile Professionnelles + Dommages aux Biens 86,04 €
+ Décès Invalidité

En 1 chèque de 62 € OU En 2 chèques dont un de 31 € et le second de 31 €

En 1 chèque de 74,53 € OU En 2 chèques dont un de 43,53 € et le second de 31 €

En 1 chèque de 80,81 € OU En 2 chèques dont un de 49,81 € et le second de 31 €

En 1 chèque de 86.04 € OU En 2 chèques dont un de 55,04 € et le second de 31 €

Ces informations sont recueillies par le S.P.A.M.A.F. aux fins de traitement des demandes d'adhésion et des services associés, et sont enregistrées dans le fichier des adhérents du S.P.A.M.A.F.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données personnelles, de rectification, de limitation et d'effacement, du droit à la portabilité de vos données et du droit de s'opposer au traitement de celles-ci, du droit d'opposition à la prospection commerciale, ainsi que du droit de définir le sort de ces données après la mort, conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD du 27 avril 2016.

Vous pouvez en faire la demande auprès de **Madame Sylvie CAVIGNAUX** du S.P.A.M.A.F. :

Par courriel : sylvie.cavignaux@assistante-maternelle.org

Par courrier : **S.P.A.M.A.F. Madame Sylvie CAVIGNAUX 39 rue Heurtault 93300 AUBERVILLIERS,**
en précisant votre nom, prénom, n° d'adhérent avec copie d'une pièce d'identité.

Nous vous renvoyons, pour plus d'informations, à notre **politique de données personnelles et confidentialité** publiée sur notre site Internet, dans la rubrique « Données Personnelles » [https : //www.assistante-maternelle.org](https://www.assistante-maternelle.org)

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions particulières de l'adhésion 2024 ainsi que la politique de confidentialité.

Date et signature de l'adhérent :

Nous avons négocié un tarif préférentiel pour une mutuelle HARMONIE auprès d'un partenaire. Vous trouverez les coordonnées pour le contacter sur le programme des assurances 2024. Pour tous renseignements se rapprocher de la trésorière du S.P.A.M.A.F.

Par courriel : tresoriere@assistante-maternelle.org

**Syndicat Professionnel des Assistants Maternels et Assistants Familiaux
(S.P.A.M.A.F.)**

Siège administratif : 140 Rue Melpomène – Le Parc des Tilleuls DB 83100 TOULON

Secrétaire Générale : Henriette AMIEL – www.assistante-maternelle.org

Conditions Particulières pour l'adhésion 2024



Quelle que soit la date de votre adhésion au **Syndicat Professionnel des Assistants Maternels et Assistants Familiaux**, celle-ci est valable dès la réception de votre dossier (bulletin d'adhésion, attestation d'agrément et paiement) jusqu'au 31 décembre 2024.

Le tarif de l'adhésion n'est pas proratisable, ni remboursable.

Chaque adhérent, quel que soit la date d'adhésion, reçoit la totalité des documents édités par le Syndicat depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours.

A réception de votre demande d'adhésion complète, vous recevrez votre reçu fiscal avec le numéro d'adhérent 2024 ainsi que le contrat offert. **Une demande d'adhésion incomplète retarde l'enregistrement de votre adhésion.**

Tout dossier incomplet sera mis en attente. Vous serez contacté ultérieurement par le S.P.A.M.A.F. (courriel, courrier) afin de le régulariser. Attention aux délais postaux qui peuvent être longs.

Attention, l'adhésion est définitive dès réception du bulletin d'adhésion dûment complété et signé, accompagné du ou des chèques à l'ordre du S.P.A.M.A.F.

Votre adhésion vous permet du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 de bénéficier :

- Numéro d'adhérent (indispensable pour s'inscrire sur le site www.assistante-maternelle.org)
- Outils informatiques à télécharger.
- Fiches techniques.
- Un contrat offert aux adhérents Assistants Maternels du Particulier Employeur.
- La Convention Collective Nationale (CCN) du 01.01.2022 est envoyée à tout nouvel adhérent dépendant de la Branche du Secteur des Particuliers Employeurs et de l'Emploi à Domicile (sauf adhérents 2023).
- Le Guide des Assistants Maternels ou Assistants Familiaux (sauf adhérents 2023).
- Vous bénéficiez de la protection juridique à compter de la date de votre adhésion (sauf litige antérieur à l'adhésion).

Les chèques doivent être signés et rédigés à l'ordre du S.P.A.M.A.F.

Toute inscription reçue avant le 1^{er} janvier 2024 ne prendra effet qu'à partir de cette date. Le règlement de l'adhésion ne sera déposé en banque qu'à partir du 02 janvier 2024.

Plusieurs formules de paiement sont possibles, elles sont indiquées sur le bulletin d'adhésion. Pour tout paiement en deux fois, les chèques seront déposés en banque avec 30 jours d'intervalle.

Les adhérents travaillant en Maison d'Assistants Maternels doivent adhérer à titre individuel pour bénéficier de la protection juridique et assurances optionnelles.

Si votre adhésion comprend également une commande de contrat de travail, celui-ci sera expédié séparément.

Vous trouverez dans ce courrier le programme des garanties AXA pour les assurances optionnelles.

Pour toute correspondance (courriers, courriels) faite au S.P.A.M.A.F. vous devez rappeler votre numéro d'adhérent.

COMMANDE SUPPLEMENTAIRE

Veillez remplir lisiblement ce formulaire et le renvoyer par courrier postal à :

Mme CAVIGNAUX (S.P.A.M.A.F.) 39 Rue Heurtault 93300 Aubervilliers
Envoi sans agrafes, sans recommandé, avec un timbre suffisant, par chèque à l'ordre du S.P.A.M.A.F.

BON DE COMMANDE

CONTRAT AUTO COPIANT pour les Assistants Maternels du Particulier Employeur

Pour les **ADHERENTS** au S.P.A.M.A.F. Numéro Adhérent : **.SN.24**

14 € DOM

11.50 € Métropole

Pour les **NON ADHERENTS** ou les **EMPLOYEURS**

19 € DOM

16.50 € Métropole

ASSURANCES OPTIONNELLES

Chèque(s) à
l'ordre du
S.P.A.M.A.F

Responsabilité Civile Professionnelle : **12,53 €**

Responsabilité Civile Professionnelle + Dommage aux Biens : **18,81 €**

Responsabilité Civile Professionnelle + Dommage aux Biens + Décès Invalidité : **24,04 €**

NOM :

Prénom :

Adresse :

E-mail :

@

SIGNALEMENT d'un CHANGEMENT EN COURS D'ANNEE

Merci de joindre un justificatif ou d'expliquer les modifications

Nom :

Prénom :

Adresse :

E-mail :

@

J'accepte que le S.P.A.M.A.F. me contacte par mail afin de me transmettre des informations.

S.P.A.M.A.F.
Syndicat Professionnel
des Assistants Maternels et Assistants Familiaux

